

|                   |                |                             |
|-------------------|----------------|-----------------------------|
| Produit :         | <b>LUB VIB</b> |                             |
| Code : C32001-NTN | Version : 2.2  | Révision : le 08-Avril-2021 |

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

|  |              |
|--|--------------|
| Nom commercial ou désignation du mélange | LUB VIB      |
| Numéro d'enregistrement                  | -            |
| Synonymes                                | Aucun(e)(s). |
| Code de produit                          | C32001-NTN   |

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                            |                     |
|----------------------------|---------------------|
| Utilisations identifiées   | Graisse lubrifiante |
| Utilisations déconseillées | Non disponible.     |

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

|                   |  |
|-------------------|--|
| Nom de la société | NTN-SNR ROULEMENTS                                 |
| Adresse           | 1, rue des Usines<br>BP 2017<br>74000 ANNECY<br>FR |

#### Division

|           |             |                      |
|-----------|-------------|----------------------|
| Téléphone | Téléphone.: | +33 (0)4 50 65 30 00 |
|           | Télécopie : | +33 (0)4 50 65 32 91 |

adresse électronique [fds@ntn-snr.FR](mailto:fds@ntn-snr.FR)

Personne à contacter Service Laboratoire NTN-SNR Roulements

|                               |                              |                       |
|-------------------------------|------------------------------|-----------------------|
| 1.4. Numéro d'appel d'urgence | Tél. urgence (Heures bureau) | +33 (0)4 50 65 97 55  |
|                               | Emergency Tel. (France)      | ORFILA (INRS)         |
|                               |                              | + 33 (0)1 45 42 59 59 |

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange n'est pas classé dangereux selon les critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Pictogrammes de danger  | Aucun(e)(s).   |
| Mention d'avertissement | Aucun(e)(s).   |
| Mentions de danger      | Le mélange ne répond pas aux critères de classification. |

#### Mentions de mise en garde

|              |  |
|--------------|--|
| Prévention   | Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.                       |
| Intervention | Se laver les mains après l'usage.                                      |
| Stockage     | Conserver à l'écart de matières incompatibles.                         |
| Élimination  | Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements locaux. |

Produit : **LUB VIB**  
 Code : C32001-NTN Version : 2.2 Révision : le 08-Avril-2021

**Informations supplémentaires de l'étiquette** EUH208 - Contient Acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-C14, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique. EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3. Autres dangers** Ce mélange ne répond pas aux critères des substances vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

| Nom chimique   | en %    | N° CAS/n° CE            | Numéro d'enregistrement REACH | Numéro index | Remarques |
|--|---------|-------------------------|-------------------------------|--------------|-----------|
| Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(2-éthylhexyle, iso-Bu et iso-Pr), sels de zinc<br><b>Classification :</b> Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, Aquatic Chronic 2;H411 | 1 - < 3 | 85940-28-9<br>288-917-4 | 01-2119521201-61-XXXX         | -            |           |
| Acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-C14, sels de calcium<br><b>Classification :</b> Skin Sens. 1B;H317   | < 1     | N/D<br>939-603-7        | 01-2119978241-36-XXXX         | -            |           |

#### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

CLP : Règlement n° 1272/2008. "-" = Non disponible ou cette substance ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.  
 #: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.  
 M : facteur M  
 PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.  
 vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.  
 Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

**Remarques sur la composition** Les limites d'exposition professionnelle pour les composants sont indiquées en rubrique 8. Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté en section 16.

- Contient : Huile minérale  
 Extrait DMSO < 3% selon la méthode IP 346.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

**Informations générales** Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette matière n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.

**Contact avec la peau** Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Contact avec les yeux** Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Ingestion** Rincer soigneusement la bouche. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Le contact fréquent ou prolongé peut entraîner un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant gêne et dermatite.

Produit :

**LUB VIB**

Code : C32001-NTN

Version : 2.2

Révision : le 08-Avril-2021

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Appliquer un traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie**

Combustion en cas de feu. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Mousse. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

**Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Voir également section 10.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection particuliers des pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

**Méthodes particulières d'intervention**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes**

Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

**Pour les secouristes**

Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante afin de ne pas dépasser les limites d'exposition admissibles.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1. Paramètres de contrôle**

|                   |                |                             |
|-------------------|----------------|-----------------------------|
| Produit :         | <b>LUB VIB</b> |                             |
| Code : C32001-NTN | Version : 2.2  | Révision : le 08-Avril-2021 |

|  |  |
|--|--|
| <b>Limites d'exposition professionnelle</b>  | Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.   |
| <b>Valeurs limites biologiques</b>   | Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.  |
| <b>Procédures de suivi recommandées</b>  | Suivre les procédures standard de surveillance.  |
| <b>Doses dérivées sans effet (DDSE)</b>  | Non disponible.  |
| <b>Concentrations prédites sans effet (PNEC)</b>   | Non disponible.  |
| <b>Directives au sujet de l'exposition</b>   | Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas applicables du fait de la forme physique actuelle du produit.  |
| <b>8.2. Contrôles de l'exposition</b>  |  |
| <b>Contrôles techniques appropriés</b>   | Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  |
| <b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b> |  |
| <b>Informations générales</b>  | Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.   |
| <b>Protection des yeux/du visage</b>   | Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.  |
| <b>Protection de la peau</b>   |  |
| - Protection des mains   | Utiliser des gants de protection en : Nitrile. Polychlorure de vinyle (PVC).   |
| - Autres   | Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé.   |
| <b>Protection respiratoire</b>   | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.   |
| <b>Risques thermiques</b>  | Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.   |
| <b>Mesures d'hygiène</b>   | Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.   |
| <b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>                            | Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables. |

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

|   |                 |
|---|-----------------|
| État physique   | Solide.         |
| Forme   | Solide. Pâte    |
| Couleur   | Blond/e.        |
| Odeur   | Faible.         |
| Seuil olfactif  | Non disponible. |
| pH  | Non applicable. |
| Point de fusion/point de congélation                  | Non disponible. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Non disponible. |

|                   |                |                             |
|-------------------|----------------|-----------------------------|
| Produit :         | <b>LUB VIB</b> |                             |
| Code : C32001-NTN | Version : 2.2  | Révision : le 08-Avril-2021 |

|  |   |
|--|---|
| <b>Point d'éclair</b>  | > 200,0 °C (> 392,0 °F) Cleveland coupe ouverte Huile de base |
| <b>Taux d'évaporation</b>  | Non disponible.   |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>  | Non disponible.   |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b> |   |
| <b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>                                    | Non disponible.   |
| <b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>                                    | Non disponible.   |
| <b>Pression de vapeur</b>  | Non disponible.   |
| <b>Densité de vapeur</b>   | Non disponible.   |
| <b>Densité relative</b>  | 0,9   |
| <b>Température pour densité relative</b>   | 20 °C (68 °F)   |
| <b>Solubilité(s)</b>   |   |
| <b>Solubilité (dans l'eau)</b>   | Insoluble   |
| <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>                                    | Non disponible.   |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>   | > 250 °C (> 482 °F)   |
| <b>Température de décomposition</b>  | Non disponible.   |
| <b>Viscosité</b>   | Non applicable.   |
| <b>Température pour la viscosité</b>   | 40 °C (104 °F)  |
| <b>Propriétés explosives</b>   | Non disponible.   |
| <b>Propriétés comburantes</b>  | Non comburant.  |
| <b>9.2. Autres informations</b>  |   |
| <b>Point de goutte</b>   | 190 °C (374 °F)   |
| <b>Viscosité cinématique</b>   | Non applicable.   |
| <b>Température de viscosité cinématique</b>                                      | 40 °C (104 °F)  |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

|   |   |
|---|---|
| <b>10.1. Réactivité</b>                           | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.                                       |
| <b>10.2. Stabilité chimique</b>                   | Ce produit est stable dans des conditions normales.   |
| <b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b> | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.  |
| <b>10.4. Conditions à éviter</b>                  | Éviter les températures supérieures à la température de décomposition. Contact avec des substances incompatibles. Éliminer toute source d'ignition. |
| <b>10.5. Matières incompatibles</b>               | Agents oxydants forts.  |
| <b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>  | Oxydes de carbone. Composés de soufre.  |

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Produit :

**LUB VIB**

Code : C32001-NTN

Version : 2.2

Révision : le 08-Avril-2021

|  |  |
|--|--|
| <b>Toxicité aiguë</b>  | Les températures élevées ou l'action mécanique peuvent produire des vapeurs, des brouillards ou des émanations susceptibles d'être irritants pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. L'ingestion de grandes quantités peut entraîner des perturbations gastro-intestinales dont des irritations, la nausée et la diarrhée. |
| <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>                                  | Le contact fréquent ou prolongé peut dégraisser et dessécher la peau, entraînant gêne et dermatite.  |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>                          | Non classé.  |
| <b>Sensibilisation respiratoire</b>  | Non classé.  |
| <b>Sensibilisation cutanée</b>   | Non classé.  |
| <b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>                              | Non classé.  |
| <b>Cancérogénicité</b>   | Non classé.  |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>   | Non classé.  |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>  | Non classé.  |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b> | Non classé.  |
| <b>Danger par aspiration</b>   | Non classé.  |
| <b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>      | Aucune information disponible.   |
| <b>Autres informations</b>   | Non disponible.  |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

|   |  |
|---|--|
| <b>12.1. Toxicité</b>                                 | D'après les données disponibles, les critères de classification dans les substances dangereuses pour les milieux aquatiques ne sont pas remplis.   |
| <b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>             | Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.   |
| <b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>             | Aucune information disponible.   |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b> | Non disponible.  |
| <b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>              | Non disponible.  |
| <b>12.4. Mobilité dans le sol</b>                     | Aucune information disponible.   |
| <b>Mobilité en général</b>                            | Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.   |
| <b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>    | Ce mélange ne répond pas aux critères des substances vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.  |
| <b>12.6. Autres effets néfastes</b>                   | Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant. |

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|                   |                |                             |
|-------------------|----------------|-----------------------------|
| Produit :         | <b>LUB VIB</b> |                             |
| Code : C32001-NTN | Version : 2,2  | Révision : le 08-Avril-2021 |

|   |   |
|---|---|
| <b>Déchets résiduaire</b>                 | Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination). |
| <b>Emballage contaminé</b>                | Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.                         |
| <b>Codes des déchets UE</b>               | Le code de déchet devrait être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Produit non utilisé : 16 03 06   |
| <b>Méthodes d'élimination/information</b> | Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés auprès d'un site agréé d'élimination des déchets. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.  |
| <b>Précautions particulières</b>          | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.   |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

|   |  |
|---|--|
| <b>ADR</b>  | 14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses. |
| <b>IATA</b>   | 14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses. |
| <b>IMDG</b>   | 14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses. |
| <b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b> | Sans objet.  |

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

Produit :

**LUB VIB**

Code : C32001-NTN

Version : 2.2

Révision : le 08-Avril-2021

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(2-éthylhexyle, iso-Bu et iso-Pr), sels de zinc (CAS 85940-28-9)

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

**Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

**Restrictions d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Autres réglementations UE**

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Autres réglementations**

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

**Réglementations nationales**

Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Liste des abréviations**

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways.  
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).  
CEN : Comité européen de normalisation.  
IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).  
GRV : Grand récipient pour vrac.  
IMDG : International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).  
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.  
PBT : Persistante, bioaccumulable, toxique.  
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.  
VLE (Valeur Limite d'Exposition)  
VME (Valeur Moyenne d'Exposition).  
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

**Références**

Non disponible.

Produit :

**LUB VIB**

Code : C32001-NTN

Version : 2.2

Révision : le 08-Avril-2021

**Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

**Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement**

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations de révision**

Aucun(e)(s).

**Informations de formation**

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

---

*NTN-SNR ROULEMENTS ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Par ailleurs, les prescriptions réglementaires mentionnées ne doivent pas être considérées comme exhaustives. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité et régissant la détention et l'utilisation du produit. Il prendra sous sa seule responsabilité la mise en place des précautions liées au stockage et à l'utilisation qu'il fait du produit.*

SDS FRANCE 9/9